30 NOVEMBRE, 1ER ET 3 DÉCEMBRE 2020

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VIDÉOCONFÉRENCE | BOD/2020/11/12 DOC 11 | POUR DÉCISION

PLAN STRATÉGIQUE GPE 2025

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les membres du Conseil distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil aux membres de leurs groupes constitutifs avant leur examen par le Conseil.

Objectif

1. Le présent document a pour objet de soumettre à la décision du Conseil le projet de texte de la stratégie 2025 du GPE.

Décision recommandée

2. **BOD/2020/11/12-XX—Plan stratégique :** Le Conseil d'administration
 I. approuve le plan stratégique 2025 du GPE tel qu'il figure dans le document BOD/2020/11/12 DOC 11
 II. demande à la présidente du Conseil et à la directrice générale de finaliser le texte de la stratégie en tenant compte des avis recueillis et des décisions prises lors de la réunion du Conseil tenue du 30 novembre au 3 décembre 2020.

Contexte

3. En décembre 2019, le Conseil d'administration du GPE, après en avoir débattu, a pris une décision concernant l'élaboration de la nouvelle stratégie du Partenariat. Le Conseil a réaffirmé son engagement en faveur du quatrième objectif de développement durable (ODD 4) et approuvé le mandat global du GPE. Ce dernier consiste notamment à soutenir la planification, le financement durable, le suivi et l'examen des systèmes éducatifs dans

Confidential

leur ensemble, en vue d'un effet systémique fondé sur le principe de ne laisser personne pour compte, et à concentrer les financements du GPE sur les plus démunis et les plus marginalisés, en donnant la priorité à au moins un an d'enseignement préscolaire et 12 années d'instruction et de formation. Le Conseil a également demandé au Secrétariat « de proposer des formulations de la vision, de la mission, du but et des objectifs de la stratégie 2025 du GPE ».

4. Entre décembre 2019 et juin 2020, le Secrétariat a encadré un processus de consultation dynamique, consistant en des conversations ciblées avec des acteurs concernés et une série d'enquêtes visant à recueillir un large éventail d'avis sur les domaines de la stratégie en cours de préparation. S'appuyant sur ces consultations, le Conseil d'administration, après l'avoir examiné, a pris des décisions concernant le cadre stratégique du GPE 2025, notamment sa vision, sa mission, son but et ses objectifs, durant sa réunion de juin 2020 (voir l'intégralité de la décision dans l'encadré ci-dessous).

BOD/2020/06-07— **Plan stratégique :** Le Conseil d'administration :

Reconnaît que le GPE travaille à l'élaboration d'une nouvelle stratégie alors que le monde traverse une période de changements sans précédent, et qu'en raison de la pandémie de COVID 19, il existe un risque important que les progrès accomplis ces dix dernières années sur le front de l'éducation soient anéantis et que les inégalités dans ce domaine se creusent. S'en remettre au mode opératoire habituel ne suffira pas. La Stratégie 2025 du GPE devra relever les nouveaux défis – et saisir les nouvelles opportunités – qui se présenteront dans le secteur de l'éducation durant la période couverte par le nouveau plan stratégique. Le Plan 2025 devra pouvoir appuyer les efforts déployés par les pays partenaires pour renforcer la résilience de leurs systèmes éducatifs et exploiter les possibilités de transformation systémique en ne laissant personne à la traîne.

• Approuve le nouvel énoncé de la **Vision** du GPE : « Une éducation de qualité pour chaque enfant ».
• Approuve le nouvel énoncé de la **Mission** du GPE : « Mobiliser des partenariats et des investissements qui transforment les systèmes éducatifs des pays en développement, en ne laissant personne à la traîne ».
• Approuve le nouveau **But** de la Stratégie 2025 : **«** Atteindre rapidement les résultats en matière d'accès à l'éducation, de résultats d'apprentissage et d'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXIe siècle »
Confirme que les **domaines d'intervention prioritaires** ci-après sont essentiels à la réalisation du But de la Stratégie 2025 du GPE et demande au Secrétariat a) d'élaborer une stratégie de mesure faisant intervenir des indicateurs ou une série d'évaluations qui soit alignée sur ces priorités (ou d'autres) ; b) de veiller à ce que le nouveau modèle opérationnel du GPE soit conçu pour encourager les progrès dans ces domaines prioritaires (ou d'autres), tout en reconnaissant que l'emploi précis des ressources du GPE sera déterminé par les données, les éléments factuels, le dialogue inclusif et le contexte au niveau des pays. Les domaines prioritaires proposés sont les suivants :
- ✓ qualité des apprentissages/éducation des jeunes enfants
- ✓ accès à l'éducation (12 années d'instruction et au moins une année d'enseignement préscolaire)
- ✓ égalité des genres et inclusion
- ✓ enseignement de qualité
- ✓ forte capacité organisationnelle
- ✓ équité, efficience et volume des financements nationaux

• Approuve les **Objectifs au niveau des pays** de la Stratégie 2025, à savoir :
- Intégrer davantage la notion de genre dans la planification et l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes ;

- Coordonner les interventions et les financements pour permettre des changements transformationnels ;
- Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre les actions et promouvoir des résultats à grande échelle.

• Approuve un nouvel **objectif intermédiaire** : « Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables ».

5. À sa réunion de septembre 2020, le Conseil a adopté une version synthétique du texte proposé pour le plan stratégique, en relevant néanmoins des points sur lesquels il convenait d'insister ou qui nécessitaient des éclaircissements. Dans sa décision, le Conseil a aussi noté que certaines parties du texte du plan stratégique évoquaient les décisions relatives au modèle opérationnel et à la mobilisation et l'allocation de financements, points sur lesquels les consultations se poursuivaient. Ces décisions sont présentées au Conseil en même temps que le texte du plan stratégique. Par conséquent, il est demandé au Conseil d'approuver le projet de texte de la stratégie, sous réserve des modifications qui y seraient apportées à la suite des décisions sur le modèle opérationnel ainsi que la mobilisation et l'allocation des financements.

Prochaines étapes

6. Le Secrétariat se chargera de finaliser le texte du plan stratégique en tenant compte des délibérations du Conseil sur le modèle opérationnel et le cadre de mobilisation et d'allocation de financements. La présidente du Conseil d'administration procédera à un dernier examen du texte avant sa publication.

Annexes :

Annexe 1 : GPE 2025 : Plan stratégique
Annexe 2 : Mode de fonctionnement du Partenariat
Annexe 3 : Les domaines d'intervention prioritaires en bref

Confidential

ANNEXE 1 :

PLAN STRATÉGIQUE GPE 2025

1. INTRODUCTION

1.1 [AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL]

1.2 [AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE]

1.3 [Principes du plan GPE 2025 + la Stratégie en bref]

2. CONTEXTE

2.1 L'éducation est un droit humain

Nous méritons tous d'être instruits et l'éducation devrait nous être garantie sans exclusive, quels que soient notre identité, le nom que nous portons, là où nous résidons et l'objet de nos affections. Il y a plus de 70 ans, cette vérité fondamentale était inscrite dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Depuis la création de l'Organisation des Nations-Unies, la communauté internationale n'a cessé d'affirmer que l'éducation est non seulement un droit, mais aussi une passerelle pour l'exercice de nos autres droits humains et la pleine participation à la vie sociale[1].

Pour que ces idéaux donnent concrètement lieu à des améliorations dans la vie des enfants, les dirigeants et responsables des politiques dans le secteur de l'éducation du monde entier se sont retrouvés en 2015 et ont adopté le document intitulé : Éducation 2030. Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4. À leurs yeux, l'éducation était le pont entre le monde tel que nous le connaissons et le monde comme nous voudrions qu'il soit.

L'éducation est un levier du développement humain, qui contribue de façon fondamentale au monde plus pacifique, prospère, durable et résilient de demain qu'envisagent les Objectifs de développement durable (ODD). L'importance de 12 années d'éducation gratuite, financée par l'État, est exprimée dans l'ODD 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage

[1] Convention de l'*UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (1960) ; *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (1965) ; *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (1966) ; *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1979) ; *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989) ; *Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* (1990) ; *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (2006)

Confidential

tout au long de la vie ». Les investissements dans l'éducation contribuent aux efforts pour mettre fin à la pauvreté et contrer le changement climatique, sauvent des vies et créent un meilleur avenir pour tous. Bref, l'éducation est l'incarnation de nos espoirs et de nos rêves les plus grands.

2.2 Les progrès accomplis en matière d'éducation dans le monde sont aujourd'hui en péril

En 2020, la pandémie sans précédent de COVID-19 menace de priver des centaines de millions d'enfants de leur droit d'accéder à l'éducation et de réaliser leur potentiel. Au plus fort de la pandémie, plus de 800 millions d'élèves ont été touchés dans les pays en développement et ce sont ces pays qui souffriront longtemps des effets de cette pandémie[1]. Cette menace qui persiste a mis à nu de grosses disparités à l'intérieur des systèmes éducatifs et d'un système à l'autre à travers le monde, qui risquent de ruiner plusieurs décennies de progrès.

Avant l'avènement de la pandémie, un plus grand nombre d'enfants avaient accès à l'éducation de base et chaque nouvelle génération allait à l'école plus longtemps que celle qui la précédait :

- depuis 2000, environ 75 millions d'enfants supplémentaires ont été scolarisés dans l'enseignement préscolaire, 89 millions de plus dans le cycle primaire et 138 millions de plus dans l'enseignement secondaire[2].
- le taux d'achèvement du primaire à l'échelle mondiale était estimé à 85 % en 2019, contre 70 % en 2000[3].
- la proportion d'enfants et de jeunes ne fréquentant ni le cycle primaire ni le secondaire a baissé, étant passée de 26 % en 2000 à 19 % en 2010, puis 17 % en 2018[4].

Au moment où les pays s'emploient à se relever des effets dévastateurs de la pandémie, le rythme de la reprise devrait varier entre les pays développés et les pays en développement ; et dans ces derniers, l'amplification des inégalités tenaces rétrécira davantage les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes les plus vulnérables. Être privé de seulement cinq mois d'apprentissage pourrait se traduire à terme par un manque à gagner de 10 000 millions de dollars pour cette génération d'élèves. Ce sont peut-être les conséquences économiques générales de la COVID-19 qui ont les effets les plus dévastateurs sur l'éducation elle-même[5]. Jusqu'à 500 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté à cause de la pandémie[6]. Au total, 24 millions d'enfants et de jeunes peuvent ne jamais retourner à l'école[7] et les budgets publics seront mis à très rude épreuve.

Les avancées réalisées dans le monde en qui concerne l'éducation des filles depuis l'adoption en 1995 de la Déclaration de Beijing et de sa Plateforme d'action sont aussi menacées. La scolarisation des filles a été à l'origine de 55 % de l'accroissement total des taux d'inscription au primaire et au secondaire dans le monde, entre 1995 et 2018[8]. Durant la même période, le pourcentage de pays ayant réalisé la parité dans l'éducation est passé de 56 à 65 % au primaire et de 45 à 51 % au premier cycle du secondaire[9]. Aujourd'hui, le risque accru de grossesse chez les adolescentes, de mariage d'enfants et des réponses différenciées en fonction du genre aux crises financières familiales pourraient entraîner la déscolarisation de millions de filles en âge de fréquenter le secondaire.

Les efforts collectifs engagés à l'échelle mondiale pour soutenir les enfants les plus marginalisés sont aujourd'hui plus importants que jamais.

2.3 Les problèmes endémiques perdurent

Bien avant la pandémie de COVID-19, le monde était très loin d'offrir un apprentissage de qualité à tous les enfants. Près de 250 000 millions d'enfants étaient en marge des systèmes d'éducation, nombre qui a considérablement augmenté du fait de la COVID. Les enfants les plus susceptibles d'être laissés pour compte vivent dans les ménages les plus pauvres, en milieu rural et dans les pays touchés par la fragilité et les conflits. Dans bon nombre de pays, les enfants handicapés sont exclus des systèmes d'éducation de manière disproportionnée.

→ **Le genre influe considérablement sur l'accès à l'éducation.** Seuls 29 % des pays à faible revenu et 63 % des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont atteint la parité en ce qui concerne la scolarisation dans le cycle primaire[10]. La situation dans le premier cycle du secondaire est moins reluisante, seulement 16 % des pays à faible revenu et 33 % des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ayant réalisé la parité dans les inscriptions[11]. Dans les pays à faible revenu, moins des deux tiers des filles achèvent leurs études primaires, et seulement une fille sur trois va au bout de l'enseignement secondaire[12]. Au-delà de la parité, les filles et les garçons se heurtent à des obstacles liés à leur genre qui empêchent de réaliser l'égalité des genres dans l'éducation et grâce à elle.

→ **Les enfants handicapés sont beaucoup plus susceptibles d'être exclus que les autres.** Ils sont plus susceptibles de ne pas être scolarisés, l'accès à l'école, dans leur cas, étant souvent limité par l'incompréhension de leurs besoins ; et ceux qui vont à l'école ont trop peu d'enseignants qualifiés et ne bénéficient pas d'un accompagnement en classe, de matériels et d'installations d'apprentissage suffisants.

→ **Les déplacements peuvent compromettre gravement l'éducation des enfants.** La quasi-moitié des enfants réfugiés d'âge scolaire ne vont pas à l'école[13]. De surcroît, pour

Confidential

ceux d'entre eux qui s'inscrivent au primaire, moins de la moitié parvient à l'enseignement secondaire[14]. Les filles réfugiées ont plus de deux fois moins de chances que les garçons de passer au secondaire[15].

→ **Les enfants souffrent lorsque les écoles ont du mal à leur offrir un cadre sûr et sain.** Les inégalités se creusent dans le secteur de l'éducation dans les écoles situées dans des environnements violents et peu sûrs, où les enfants sont en danger simplement en se rendant à l'école et en en revenant. L'UNESCO a affirmé en 2019 que près d'un élève sur trois avait été victime d'attaques physiques au cours de l'année écoulée[16].

→ **Trop peu d'enfants ont accès à l'enseignement préscolaire.** Les inscriptions dans le préscolaire ont globalement augmenté au cours des dix dernières années, mais 175 millions (ou 50 %) d'enfants n'ont toujours pas accès à ces années d'instruction essentielles[17]. Dans les pays à faible revenu, seul un enfant sur cinq a accès à l'enseignement préscolaire.

Même les enfants scolarisés n'acquièrent pas toujours les connaissances dont ils ont besoin pour réussir au XXIe siècle.

→ **Les enfants éprouvent des difficultés à acquérir les compétences de base.** Au total, 53 % de l'ensemble des enfants scolarisés dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire sont incapables de lire et comprendre un récit élémentaire à 10 ans[18].

→ **Il y a inadéquation entre les enseignements dispensés par les systèmes éducatifs et les besoins d'économies en rapide évolution.** Les programmes scolaires ne sont pas adaptés aux modes de vie des élèves. La mémorisation des connaissances factuelles reste le mode d'apprentissage privilégié, et la pédagogie est anachronique. Pour réussir, les enfants ont besoin des compétences du XXIe siècle, c'est-à-dire de développer leur esprit critique, de communiquer efficacement, de collaborer avec un large éventail de pairs, de résoudre des problèmes complexes, d'être ouverts sur le monde et d'adopter les technologies de l'information et de la communication.

Les systèmes éducatifs n'ont pas toujours la capacité de définir des priorités et de prendre les mesures voulues pour améliorer de façon significative les résultats globaux des apprentissages et susciter une transformation plus générale de la société.

→ **Le dialogue sur l'action à mener fondé sur des données factuelles et la hiérarchisation des réformes restent faibles dans de nombreux contextes.** Les systèmes de données, socle de l'élaboration des politiques et de la définition des priorités, doivent encore être renforcés dans une mesure importante dans la plupart des pays. La capacité à appliquer les réformes au niveau central et décentralisé doit être renforcée.

Confidential

→ **Les normes, valeurs, attitudes et pratiques en rapport avec le genre demeurent bien ancrées.** Les lois et normes sociales discriminatoires sont omniprésentes dans beaucoup trop de pays, les institutions n'intègrent pas la notion de genre et les violences sexuelles persistent à un niveau élevé.

→ **La crise de l'apprentissage est une crise de l'enseignement.** Il faut près de 69 millions d'enseignants supplémentaires, soit 24,4 millions dans le cycle primaire et 44,4 millions dans l'enseignement secondaire[19]. L'enseignement de qualité demande un ensemble d'interventions qui font souvent défaut - bonne préparation et perfectionnement des enseignants, recrutement et fidélisation des bons enseignants, gestion et déploiement efficaces des enseignants, et une rémunération, des incitations, un profil de carrière et des conditions de travail équitables.

→ **Les déficits de financement de l'éducation se creusent.** Avant la COVID, l'UNESCO estimait le déficit de financement à 148 milliards de dollars par an pour atteindre l'ODD 4 et ce montant colossal va probablement s'accroître de jusqu'à un tiers, les conséquences de la pandémie grevant encore plus lourdement les ressources nationales et internationales[20].

2.4 Une transformation profonde est indispensable

« L'occasion s'offre à nous **d'accélérer l'impact** pour que tous les enfants et les jeunes puissent recevoir une éducation de qualité… Compte tenu de la crise, très réelle, il est envisagé **de modifier le mode opératoire habituel** pour que nos efforts collectifs induisent **une transformation de l'expérience d'enseignement et d'apprentissage** ».

- Aide-mémoire des ministres de l'Éducation des pays partenaires du GPE, octobre 2020.

Les systèmes éducatifs doivent être entièrement transformés, pas modifiés ici et là. Le monde a besoin d'actions hardies et non d'une répétition des mêmes interventions, pour créer des systèmes éducatifs solides qui produisent des résultats à grande échelle et résorbent les inégalités systémiques. Des systèmes éducatifs dynamiques et solides sont fondés sur des données et des faits probants, s'améliorent systématiquement grâce à l'innovation et l'apprentissage, assurent et maintiennent la cohérence de l'action menée par de nombreux acteurs pour produire des résultats. Pour favoriser cette forme de changement, les systèmes d'éducation doivent être soutenus résolument par les dirigeants à tous les échelons, des gouvernements nationaux aux écoles locales.



Qu'est-ce qu'un système éducatif solide ?

Les systèmes éducatifs sont constitués de nombreux acteurs et composantes qui doivent travailler ensemble pour faciliter l'apprentissage. Les systèmes éducatifs solides sont souples et résilients, offrant à toutes les filles et à tous les garçons des possibilités d'apprentissage de qualité. Enseignement et apprentissage sont au cœur de l'entreprise éducative. Des apprenants préparés, des enseignants et un enseignement de qualité, des cadres d'apprentissage sans risque, le leadership et la responsabilité locale sont tous des facteurs importants. Le GPE s'emploie à renforcer et soutenir les systèmes d'éducation dans leur ensemble en vue de l'élaboration des politiques, de la hiérarchisation et la mise en œuvre des réformes, de l'alignement de l'aide extérieure sur ces priorités, et du suivi conjoint et de la responsabilité de tous les partenaires dans la transformation des systèmes.

Un changement durable doit être impulsé par le gouvernement, accompagné par les partenaires locaux et internationaux. Les États sont les seuls à avoir les capacités et l'envergure nécessaires pour véritablement transformer les systèmes d'éducation, mais pour le faire, il leur faut : i) relever les obstacles à un changement à grande échelle, ii) recueillir les connaissances et les données leur permettant d'identifier des solutions possibles, iii) aligner les acteurs concernés derrière des solutions transformatrices, et iv) recueillir des données actuelles pour guider la mise en œuvre, tirer les enseignements importants et faciliter les changements de cap. Pour assister les gouvernements et d'autres partenaires, le GPE encourage le dialogue inclusif sur l'action à mener et stimule la transformation à grande échelle des systèmes éducatifs en :

- encourageant la coordination et l'alignement des initiatives nationales et internationales
- s'assurant que les priorités sont fondées sur des données factuelles et définies dans un processus transparent
- finançant des programmes favorisant la transformation.

2.5 *GPE 2025* : Une réponse impérative et ambitieuse

Le GPE aide les gouvernements nationaux à mener des réformes porteuses de transformations profondes du secteur de l'éducation, en puisant dans toute l'étendue et la force du partenariat pour relever les principaux freins au progrès et trouver des solutions possibles ou des innovations. La stratégie 2025 du GPE accompagnera la transition vers l'inclusion, la qualité et l'efficience dans le secteur de l'éducation et offrira à la communauté mondiale de l'éducation une chance unique d'impulser cette transformation. Elle offre un cadre permettant de mettre tout à la fois les capacités et actifs particuliers du GPE - ses alliances, ses compétences spécialisées et ses ressources financières - au service de transformations ambitieuses de l'éducation dans les régions les plus vulnérables du monde. En tant que **partenariat**, le GPE mobilisera les bailleurs de fonds, les organisations multilatérales, la société civile, les représentants d'enseignants et le secteur privé derrière les plans de réforme des gouvernements des pays partenaires. En tant que **fonds**, le GPE apportera des financements pour catalyser les réformes et investira afin d'encourager l'action et l'engagement au niveau national.

À PROPOS DU GPE

Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) est à la fois le plus grand fond d'envergure mondiale dont l'unique vocation est de transformer le secteur de l'éducation dans les pays à faible revenu, et un partenariat unique, regroupant plusieurs intervenants. L'action du GPE vise à promouvoir une éducation de qualité, afin d'offrir à chaque fille et à chaque garçon de l'espoir, des possibilités et des moyens d'action. Le GPE est déterminé à atteindre l'ODD 4. Il collabore étroitement dans une démarche coordonnée avec les autres acteurs du monde de l'éducation à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et met à contribution ses importantes ressources dans la poursuite de cet objectif. Sa démarche fondée sur les résultats consiste à :

Prêter soutien aux pays les plus pauvres qui en ont le plus besoin. Le GPE apporte un appui aux pays présentant un nombre élevé d'enfants non scolarisés et de faibles taux d'achèvement de la scolarité. Il s'attache particulièrement à atteindre les enfants les plus marginalisés et vulnérables, les filles et les enfants handicapés compris, et ceux vivant dans des pays touchés par l'extrême pauvreté ou les conflits ou les deux. Près de la moitié des pays partenaires du GPE sont en situation de fragilité et de conflit.

Renforcer la responsabilité mutuelle et l'alignement derrière des réformes systémiques. L'action du GPE est ancrée dans la responsabilité mutuelle, ce principe qui veut que chaque membre du partenariat doive répondre de la mise en œuvre des buts et objectifs du GPE. L'un des moyens qu'emploie le GPE pour encourager la responsabilité mutuelle au niveau des pays est le renforcement des cadres formels de collaboration des intervenants (groupes locaux des partenaires de l'éducation) ; ces structures existent dans la plupart des pays et devraient favoriser la participation des représentants des enseignants, de la société civile et du secteur privé. L'accent que met le partenariat sur le renforcement de la responsabilité mutuelle a pour but de conforter le rôle de chef de file des pouvoirs publics et de réduire la fragmentation en encourageant l'alignement sur les axes prioritaires de la réforme gouvernementale.

Accompagner le développement des capacités et la mise en œuvre des axes prioritaires. Le GPE collabore avec les pays en développement partenaires qui en font la demande au renforcement de leurs capacités de planification, d'élaboration des politiques publiques et de suivi, en leur offrant l'accès à ses ressources financières, ses orientations techniques et ses compétences spécialisées. Les pays partenaires ont accès au financement basé sur les résultats pour accompagner la mise en œuvre des programmes, au financement accéléré dans les situations de crise et aux mécanismes de mobilisation de ressources additionnelles grâce à des financements au titre du Fonds à effet multiplicateur. Ils bénéficient aussi du partage de connaissances et du financement de l'innovation à travers le mécanisme de Partage de connaissances et d'innovations (KIX) du GPE. Le fonds du GPE pour le plaidoyer et la responsabilité sociale, L'Éducation à voix haute (EOL), renforce les capacités de la société civile à participer à la planification, au dialogue sur l'action à mener et au suivi dans le secteur de l'éducation, et à promouvoir la transparence et la redevabilité dans la politique éducative nationale.

Mobiliser des financements plus nombreux et de meilleure qualité pour l'éducation. Le GPE s'emploie principalement à mobiliser des financements nationaux plus nombreux et de meilleure qualité, ce mode de financement étant le plus important et le plus durable dans le domaine de l'éducation. Le modèle de financement du partenariat prévoit un ensemble d'incitations et de prérequis destinés à accroître le volume, l'équité et l'efficience du financement national en faveur de l'éducation. Le financement basé sur les résultats est utilisé dans la plupart des financements pour la mise en œuvre du GPE pour favoriser l'exécution de programmes porteurs de transformations. À l'échelle mondiale, le partenariat est une plateforme de mobilisation des financements pour l'éducation. Le GPE collabore avec l'éventail complet d'intervenants - les bailleurs de fonds, les pays en développement partenaires, le secteur privé, les organisations philanthropiques et les principales organisations multilatérales - afin de lever plus de financements internationaux en faveur de l'éducation alignés sur les systèmes nationaux et les politiques et plans sectoriels. Il s'agit notamment de mécanismes de financement novateurs comme le Fonds à effet multiplicateur du GPE qui offre des fonds de contrepartie pour l'éducation, y compris de bailleurs de fonds non souverains.

Confidential

3. *GPE 2025*– NOTRE STRATÉGIE

3.1 Introduction

Accompagner **la transformation des systèmes éducatifs est au cœur de l'action du GPE** et la stratégie 2025 du GPE aidera les pays en développement partenaires à réaliser des changements en mobilisant des relations aux niveaux mondial et national pour prêter soutien à leurs réformes et activités prioritaires. La stratégie 2025 du GPE est alignée sur l'ODD 4 dont elle traite directement.

3.2 Notre vision

Notre vision est d'assurer **une éducation de qualité pour chaque enfant**. Dans la poursuite de l'ODD 4, le GPE est déterminé à accélérer les progrès dans le domaine de l'équité, de l'inclusion et de l'apprentissage, notamment en mettant l'accent sur la contribution fondamentale d'enseignants et d'un enseignement de qualité et sur l'importance de l'égalité entre les genres.

3.3 Notre mission

La mission du GPE consiste à **mobiliser des partenariats et des investissements permettant de transformer les systèmes éducatifs des pays en développement, en ne laissant personne à la traîne**.

Le GPE encouragera la transformation des systèmes éducatifs dans leur ensemble pour un impact systémique fondé sur le principe de ne laisser personne pour compte. Il concentrera ses financements sur les pauvres et les plus marginalisés, privilégiant au moins une année d'enseignement préscolaire et 12 années d'instruction et de formation.

Un système éducatif transformé est robuste et résilient, capable d'atténuer les chocs et d'y répondre. Un système éducatif transformé permet de mettre en œuvre des réformes hiérarchisées, de collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux et de mobiliser des financements. Un système éducatif transformé innove aussi et apprend. Les acteurs de l'éducation (enseignants, élèves, administrateurs, parents et communautés) et

> Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, propose une feuille de route commune pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et dans le futur. Il s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent un appel à l'action impératif lancé à tous les pays. L'objectif de développement durable n 4 (ODD 4) a trait à l'éducation. Il vise à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

les ressources (programmes scolaires, matériels d'apprentissage et établissements scolaires) permettent, conjointement, de mener une action cohérente pour atteindre les objectifs de la réforme, par exemple un meilleur apprentissage, ne faisant pas d'exclus. Un système éducatif est complexe et pour le transformer en profondeur, il faut définir clairement les buts et les finalités, procéder à une solide analyse des problèmes, se fonder sur des données probantes et des travaux de recherche pour formuler des solutions, avoir la capacité de mise en œuvre voulue à tous les niveaux, assurer volontairement le suivi et changer de cap pour optimiser les progrès. Le GPE comprend cette complexité et l'apprécie à sa juste valeur, et la stratégie 2025 du GPE décrit comment le partenariat travaillera dans tous ces domaines essentiels.

En apportant des financements et des investissements dans les données et éléments factuels, le développement des capacités, la planification, le suivi et la mise en œuvre - suivant les priorités nationales et sous l'impulsion des pays - le GPE aidera ces derniers à transformer leurs systèmes d'éducation afin d'offrir à tous des possibilités d'apprentissage de qualité. Le GPE mobilisera des partenariats inclusifs et des investissements financiers et techniques pour soutenir i) la formulation de réformes prioritaires clairement définies au niveau national, ii) la poursuite de leur mise en œuvre et iii) leur suivi et l'acquisition de connaissances à partir des données probantes. Des partenariats efficaces seront noués et entretenus au niveau des pays avec les autorités nationales, les bailleurs de fonds, la société civile, les enseignants, les organisations philanthropiques, le secteur privé, des organismes techniques et les principales organisations multilatérales dans le respect des principes de responsabilité mutuelle et de transparence.

3.4 Notre but

Le GPE entend **produire rapidement des résultats en matière d'accès, d'apprentissage et d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXIe siècle**.

Bien que tous les pays soient différents – en ce qui concerne leurs besoins, les défis auxquels ils sont confrontés et les capacités dont ils disposent – de nombreux pays en développement partenaires du GPE ont en commun des domaines dans lesquels l'appui et les investissements doivent être accrus pour accélérer les avancées vers la réalisation de l'ODD 4. Le GPE aidera les pays à donner la priorité aux domaines qui, à la lumière de preuves pertinentes, peuvent être les plus porteurs de transformations, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, la qualité des apprentissages, l'accès, l'inclusion, l'éducation des jeunes enfants, les enseignants et l'enseignement, les finances et la capacité organisationnelle. Dans chacun de ces domaines, le GPE s'attachera à mieux mettre en évidence l'importance de l'équité et de la qualité, à encourager l'accroissement des investissements nationaux, à communiquer des éléments probants et des données aux

responsables des politiques publiques, à promouvoir le partage des pratiques optimales et à suivre les progrès.

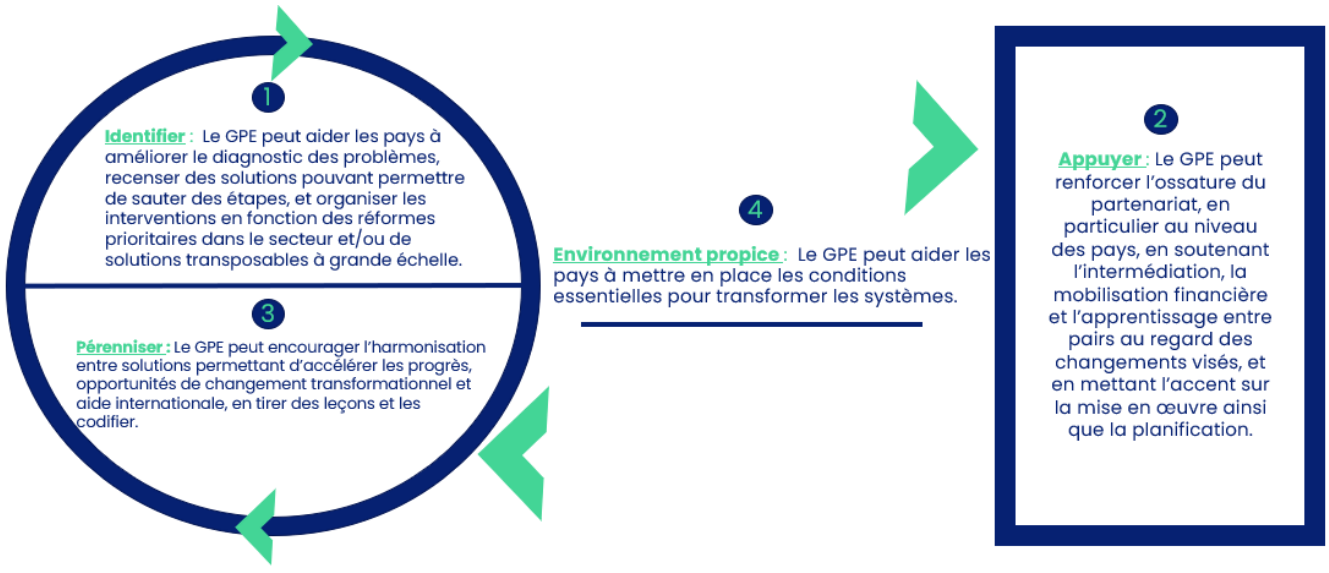
3.5 Nos objectifs

Le GPE réalisera sa vision, sa mission et son but en poursuivant quatre objectifs qui permettront de transformer le secteur de l'éducation à grande échelle ; il s'agit de trois objectifs au niveau national et d'un objectif intermédiaire. Ensemble, les trois objectifs nationaux décrivent une démarche de transformation systémique permettant de préparer, soutenir et pérenniser des réformes transformationnelles susceptibles d'avoir un impact de vaste portée. L'objectif intermédiaire vise à renforcer la capacité des pays à transformer les systèmes en faisant appel aux compétences stratégiques du GPE. Les objectifs du GPE au niveau des pays sont les suivants :

- **intégrer davantage la notion de genre à la planification et l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes**
- **coordonner les interventions et les financements pour permettre des changements transformationnels**
- **renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle.**

L'objectif intermédiaire du partenariat est de : **mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et locale pour obtenir des résultats durables**

La stratégie 2025 du GPE encourage la transformation des systèmes éducatifs



Confidential

3.5.1 À l'échelle des pays

Objectif 1 : Intégrer davantage la notion de genre à la planification et l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes

Des politiques et des plans cohérents, basés sur des données factuelles et hiérarchisés sont des jalons essentiels pour bâtir des systèmes efficaces qui offrent une éducation de qualité même aux plus vulnérables. Le GPE aidera les gouvernements à élaborer des politiques et plans sectoriels intégrant la notion de genre. Cette aide consistera plus précisément à :

- offrir l'accès aux conseils, compétences techniques et financements pour soutenir la planification, l'élaboration des politiques, la hiérarchisation et le suivi des résultats.
- déterminer dans quelle mesure les politiques et les plans recensent et lèvent les barrières à l'éducation des filles et définissent des mesures pour améliorer l'égalité des genres.
- déterminer si les politiques et les plans relèvent les nombreuses formes d'exclusion, dont plusieurs se croisent, et s'y attaquent (par exemple, les enfants handicapés, les réfugiés ou d'autres groupes victimes d'exclusion).
- renforcer le diagnostic fondé sur des données factuelles des principaux freins à la mise en œuvre et rechercher des solutions porteuses de transformations et transposables.
- faciliter le partage des connaissances et la collecte des données et éléments probants afin d'améliorer la conception des solutions, leur planification et leur suivi.
- renforcer le dialogue inclusif sur les politiques publiques et le suivi sectoriel conjoint, notamment par l'intermédiaire des groupes locaux des partenaires de l'éducation ou des forums également inclusifs pilotés par le gouvernement.

L'intégration de la notion de genre dans la planification, les politiques et le suivi sectoriels sera évaluée en tant que prérequis pour bénéficier de l'appui du GPE, et des incitations financières seront offertes dans les pays où cette intégration du genre dans la planification et les politiques fait le plus défaut. Les gouvernements peuvent accéder au soutien du GPE en matière de renforcement des capacités, en suivant les cycles internes de planification et des politiques, pour apporter des améliorations.

Objectif 2 : Coordonner les interventions et les financements pour permettre des changements transformationnels

Le GPE, en tant que fonds et partenariat, est mû par le principe de responsabilité mutuelle décentralisée et par l'idée que des interventions et des financements coordonnés, cadrant avec les priorités gouvernementales, sont indispensables pour transformer durablement les résultats dans le secteur de l'éducation. Dans le cadre de cet objectif, le GPE contribuera à accroître l'efficience, l'efficacité et l'alignement des programmes et du financement de l'éducation en :

- stimulant les progrès dans les facteurs de transformation systémique ci-après grâce au renforcement des capacités, aux prérequis et incitations : i) le volume, l'équité et l'efficience des financements nationaux en faveur de l'éducation ; ii) la planification, les politiques et le suivi sectoriels intégrant la notion de genre ; iii) les données et éléments probants, et iv) la coordination sectorielle.
- donnant aux pays les moyens de transformer leurs systèmes grâce à des investissements ciblés et bien étayés dans des programmes visant à éliminer les points de blocage systémiques.
- aidant les gouvernements à susciter des actions et financements conjoints de tous les partenaires, alignés sur les systèmes des pays et les priorités nationales.

Le GPE évaluera le financement national et la coordination sectorielle inclusive en tant que prérequis pour bénéficier de son soutien, et il offrira des incitations financières pour les progrès accomplis dans ces domaines en dépit des obstacles à la transformation des systèmes. Les pactes de partenariat définiront comment les interventions du GPE - en tant que fonds et partenariat - seront alignées sur les axes prioritaires de la transformation des systèmes dans les pays. Les rôles, responsabilités et actions convenues dans ces pactes formeront le socle de la responsabilité mutuelle décentralisée au moyen de mécanismes de coordination nationaux. Les gouvernements peuvent en tant que de besoin bénéficier de l'appui du GPE au renforcement des capacités afin de raffermir la coordination sectorielle.

Objectif 3 : Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle.

Le GPE croit au principe de l'appropriation et de la direction par les pays ; les États doivent piloter la transformation des systèmes éducatifs. Pour ce faire, les gouvernements doivent avoir accès à des données et éléments probants fiables et actuels, avoir les capacités voulues pour fonder leurs interventions sur les meilleurs données et éléments probants disponibles, et pour produire des connaissances et les utiliser afin de gérer les systèmes éducatifs dans une démarche adaptative. Le GPE apportera un appui consistant à :

- élargir l'enveloppe financière destinée au renforcement des capacités pour renforcer et promouvoir des systèmes résilients, grâce notamment à des systèmes de données renforcés.
- promouvoir et encourager la gestion adaptative au moyen du suivi conjoint des performances sectorielles, recueillir les données sur la mise en œuvre et changer de cap au besoin.
- encourager la mise en œuvre des politiques et des programmes en s'appuyant sur les données factuelles, et le développement des capacités pour pouvoir recevoir et utiliser les données.

Le GPE évaluera les données et éléments probants comme prérequis pour bénéficier de son concours, et il offrira des incitations financières pour les avancées enregistrées là où ces éléments font défaut. Les pays partenaires bénéficieront au besoin d'une aide en vue du renforcement de leurs systèmes de données. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage seront intégrés dans tous les aspects des instruments du GPE de manière à mener systématiquement des actions fondées sur des éléments factuels, destinées à produire un impact à grande échelle. S'il n'existe pas de données pour le déploiement d'une nouvelle approche ou innovation, le GPE aidera les pays à concevoir des évaluations appropriées pour guider la mise en œuvre, appliquer des mesures correctives et partager les nouvelles données à l'ensemble du partenariat.

3.5.2 À l'échelle mondiale

Objectif intermédiaire : Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables

Des actions doivent être menées aussi bien au niveau mondial que local pour favoriser des transformations durables dans les pays. Le partenariat englobant les gouvernements, les bailleurs de fonds, les organisations multilatérales, les organisations de la société civile, les représentants des enseignants, les bailleurs de fonds non souverains et le secteur privé, le GPE peut tirer parti des compétences importantes disponibles pour accompagner la transformation du secteur de l'éducation dans les pays. Le GPE exploitera davantage le pouvoir de ce partenariat en harmonisant les efforts, renforçant l'alignement et nouant délibérément des partenariats stratégiques derrière les objectifs qu'il poursuit au niveau des pays. Il recherchera des opportunités et des manières efficientes de répondre aux défis de l'éducation qui transcendent les frontières nationales. La large palette des interventions visées ici comprend, entre autres :

- mobiliser des financements plus nombreux et de meilleure qualité répondant aux priorités nationales et alignés sur les systèmes des pays, notamment à travers des mécanismes de financement innovants.
- investir dans les compétences voulues pour réaliser les objectifs fixés au niveau des pays grâce à des partenariats régionaux ou mondiaux ciblés répondant aux besoins (techniques ou programmatiques) des pays, à des synergies et mécanismes intersectoriels et au soutien à l'innovation.
- renforcer le partenariat concernant l'apprentissage en s'appuyant sur le partage de connaissances et d'innovations (KIX) et les plateformes de partage des connaissances existantes. Le GPE facilitera aussi l'apprentissage entre les pays partenaires, particulièrement lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes nouveaux ou inattendus. Il utilisera plus systématiquement les compétences de ses partenaires

au niveau mondial pour suivre les résultats, renforcer la capacité des pays à rassembler les données et réduire les doubles-emplois.

- mener des activités de plaidoyer en s'appuyant sur L'Éducation à voix haute, rassembler les partenaires autour des principales questions stratégiques pour lesquelles un plaidoyer mondial ou régional est nécessaire afin d'influencer les résultats au niveau national.
- insister sur la responsabilité mutuelle décentralisée, l'encourager et en assurer le suivi. Le GPE promouvra et encouragera cette redevabilité en reliant plus étroitement les engagements du partenariat au niveau mondial et les actions menées à l'échelle des pays et en soutenant les efforts visant à renforcer la transparence et la responsabilité entre les gouvernements et leurs citoyens.

3.6 Domaines prioritaires

Ensemble, les vision, mission, but et objectifs du GPE permettront aux pays de produire des résultats à grande échelle dans les domaines prioritaires suivants : i) l'**accès** à l'éducation ; ii) la **qualité des apprentissages** ; iii) l'**égalité des genres** ; iv) l'**inclusion** ; v) l'**éducation des jeunes enfants** ; vi) l'**enseignement de qualité** ; vii) **le volume, l'équité et l'efficience du financement national**, et ; viii) une **forte capacité organisationnelle**. Bien que les interventions précises et prioritaires du GPE varieront en fonction du contexte de chaque pays, le partenariat s'attellera en priorité à produire rapidement des résultats dans ces domaines et à les mesurer. L'annexe 2 décrit le mode de fonctionnement du GPE—le modèle opérationnel du partenariat. L'annexe 3 présente de façon plus détaillée, quoique non exhaustive, comment le GPE accompagnera la transformation dans les domaines prioritaires en appliquant les éléments clés du modèle opérationnel. Les progrès seront suivis dans le Cadre des résultats du GPE (juin 2021).

4. SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

L'efficacité du GPE en tant que partenariat est liée fondamentalement à sa capacité à tirer les enseignements des expériences partagées. S'appuyant sur sa stratégie 2025, le GPE adoptera une démarche équilibrée dans la poursuite des deux objectifs suivants : i) soutenir l'apprentissage et l'utilisation de données probantes au niveau des pays pour favoriser une gestion adaptative et renforcer les capacités à produire des résultats ; et ii) assurer le suivi stratégique, l'évaluation et l'acquisition des connaissances à des fins de redevabilité, transparence et globalisation des résultats au niveau du partenariat. Il faudra pour ce faire intégrer l'acquisition des connaissances reposant sur des données factuelles au niveau des pays pour promouvoir la prise de décision en temps utile et une gestion adaptative pour de

meilleures performances à l'échelle du GPE. La démarche du partenariat à cet égard s'appuiera sur les éléments suivants :

- un système de suivi comportant une série d'indicateurs clés au niveau du financement, du partenariat et du secteur pour les besoins de redevabilité et pour orienter la mise en œuvre en cours.
- un système d'examens et d'évaluations pour étayer l'acquisition de connaissances à partir de données factuelles, l'expérimentation des innovations et l'orientation de toute une série de décisions et d'interventions par différents acteurs du Partenariat.
- un cadre de résultats et de rapport à l'échelle du Partenariat pour intégrer les informations clés émanant des activités de suivi et d'évaluation, auxquelles s'ajouteront des rapports annuels présentant l'information de manière plus nuancée afin de faciliter la prise de décisions et des interventions clairement définies.
- un programme d'apprentissage et de gestion des connaissances à partir des activités de suivi et d'évaluation, pour systématiser les décisions basées sur des données probantes dans l'ensemble du partenariat.

Les informations recueillies au moyen de ces différentes activités seront partagées à l'ensemble du partenariat, facilitant la gestion adaptative et la prise de mesures correctives en cours de programme, au besoin.

ANNEXE 2 : MODE DE FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT : LE MODÈLE OPÉRATIONNEL DU GPE

[sous réserve de l'approbation par le Conseil du modèle opérationnel du GPE ainsi que des propositions relatives à la mobilisation et l'allocation des financements]

1. Vue d'ensemble

Les principes du GPE pour un partenariat efficace visent à :

1. accroître la responsabilité mutuelle décentralisée ;
2. stimuler l'appropriation par les autorités nationales et renforcer leurs capacités ;
3. rééquilibrer le modèle du GPE au niveau des pays en privilégiant la mise en œuvre et le dialogue sectoriel ;
4. réduire les processus du GPE et les coûts de transaction.

Le GPE joue le double rôle de facilitateur et de catalyseur de la transformation du secteur de l'éducation. Guidé par les évaluations de la stratégie GPE 2020, le modèle opérationnel de la stratégie GPE 2025 aidera les pays en développement partenaires à transformer leurs systèmes éducatifs en mettant à contribution les relations du partenariat au niveau mondial et national afin de soutenir leurs réformes et activités prioritaires. La stratégie GPE 2025 est totalement en cohérence avec les principes d'un « partenariat efficace » et sera mise en œuvre au moyen des principales activités ci-dessous.

2. Tirer parti du partenariat pour renforcer la responsabilité mutuelle au niveau des pays et accroître l'alignement (Pacte)

Le modèle opérationnel de la stratégie GPE 2025 encouragera davantage la responsabilité mutuelle et son suivi de même que l'appropriation nationale. Il veillera à conforter le rôle de chef de file de chaque gouvernement et à aligner les programmes des partenaires derrière eux. Le GPE soutiendra les pactes de partenariat au niveau des pays préparés par les groupes locaux des partenaires de l'éducation et décrivant précisément les priorités en matière de transformation dans les politiques et plans sectoriels. Les partenaires aligneront leurs efforts sur ces pactes et décideront des réformes prioritaires spécifiques à cibler par les financements du GPE. Le recours aux incitations servant de base aux allocations et au financement basé sur les résultats encouragera les partenaires et les gouvernements à améliorer l'alignement, à adopter des dispositifs visant à réduire la fragmentation (comme

les fonds groupés), à promouvoir l'inclusion dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation et à stimuler l'amélioration du financement national, entre autres.

3. Renforcer les capacités d'appui à la transformation des systèmes éducatifs (Financement pour le renforcement des capacités systémiques)

Le GPE accroîtra l'aide apportée au renforcement des capacités des gouvernements nationaux, notamment pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation sous la houlette des autorités publiques. Les pays en développement partenaires pourront accéder à des ressources flexibles en vue du renforcement des capacités à l'échelle des systèmes, dans tous les aspects des objectifs du GPE au niveau des pays, au moyen d'un financement pour le renforcement des capacités systémiques. L'appui sera fourni à la demande et disponible pour un large éventail d'activités de planification et de renforcement des capacités couvrant tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans et politiques porteurs de transformations.

4. Affiner les investissements du GPE afin de soutenir la transformation des systèmes éducatifs (Financement pour la transformation des systèmes éducatifs)

La stratégie GPE 2025 envisage un modèle opérationnel adaptable aux contextes des pays et respectueux—du principe de base—de l'appropriation par les gouvernements. Ainsi, le GPE ouvrira l'accès à différentes solutions de financement, notamment un financement pour la transformation des systèmes éducatifs, aligné sur les besoins et les priorités des pays. La majeure partie des financements du GPE sera fournie au moyen d'une approche d'allocation souple basée sur des prérequis et des incitations contextuels reliés aux principaux leviers de transformation des systèmes éducatifs, à savoir : le volume, l'équité et l'efficience du financement national ; une planification, des politiques et un suivi sectoriels intégrant la notion de genre ; l'accumulation des données et éléments probants ; et la coordination sectorielle. Les financements du GPE seront ciblés de manière à accompagner des réformes spécifiques et hiérarchisées, énoncées dans des pactes de partenariat pilotés par les gouvernements et établis entre les pays en développement partenaires et les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les pays en situation de crise peuvent accéder à des fonds au moyen du mécanisme de financement accéléré du GPE.

5. Mobiliser des compétences stratégiques pour renforcer les capacités des pays à transformer leurs systèmes éducatifs (Compétences stratégiques)

Le GPE collaborera avec des partenaires mondiaux et régionaux pour apporter aux pays les compétences indispensables à la transformation des systèmes éducatifs. Les pays partenaires ne sont pas toujours dotés de moyens suffisants pour identifier les innovations utiles et y accéder, les intégrer dans les réformes sectorielles et développer les capacités

Confidential

L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE

L'Éducation à voix haute est le fonds du GPE axé sur le plaidoyer et la responsabilité sociale. Le fonds encourage la société civile à participer activement à l'élaboration de politiques éducatives devant permettre de mieux répondre aux besoins des populations, particulièrement des groupes vulnérables et marginalisés. L'Éducation à voix haute vise à renforcer les capacités de la société civile à participer à la planification sectorielle de l'éducation, au dialogue sur les politiques éducatives et au suivi dans ce secteur, et à promouvoir la transparence et la responsabilité en ce qui concerne les politiques nationales du secteur de l'éducation. Ce mécanisme entend aussi créer un environnement mondial et régional solide, plus propice aux activités de promotion de la transparence et de plaidoyer de la société civile dans le domaine de l'éducation. L'Éducation à voix haute est administré par Oxfam IBIS.

nécessaires pour les transposer efficacement à plus grande échelle. Ceux qui disposent de ces compétences stratégiques ont souvent, quant à eux, des difficultés à déterminer qui a besoin de leurs services, à accéder aux décideurs et à avoir l'occasion de participer en temps voulu.

Le GPE s'attachera à lever des contraintes précises dans de nombreux pays en offrant l'accès à des solutions régionales et mondiales, notamment à des services de conseil lorsque l'expertise des partenaires au niveau mondial peut renforcer les capacités là où elles font le plus défaut. Le GPE nouera des partenariats avec des organisations pouvant apporter des solutions aux problèmes que rencontrent de nombreux pays, et s'emploiera à rassembler les partenaires et les bailleurs de fonds autour des grands problèmes complexes contrariant les progrès de l'éducation.

Le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) du GPE donnera aux pays partenaires accès aux innovations et à des connaissances spécialisées, tandis que L'Éducation à voix haute (EOL) renforcera les activités de la société civile en matière de plaidoyer et de responsabilisation des gouvernements dans les pays partenaires du GPE. Durant le déploiement de la stratégie GPE 2025, il sera possible de mieux ancrer ces mécanismes dans le nouveau modèle opérationnel du GPE. Ainsi, le diagnostic systémique d'un pays peut conclure qu'il faut améliorer la stratégie de développement de l'éducation de la petite enfance et que le pôle régional du KIX offre des connaissances que l'on peut adapter pour transposer efficacement à plus grande échelle l'éducation de la petite enfance. Ou alors, le diagnostic peut aussi indiquer qu'une utilisation plus transparente des ressources contribuerait à remédier à l'inefficacité du système, et qu'un financement au titre du fonds L'Éducation à voix haute au profit d'un partenaire de la société civile serait une occasion de compléter les systèmes publics chargés du suivi.

Le GPE recherchera aussi des possibilités d'investissement intersectoriel dans le but d'améliorer les résultats en matière d'éducation, conscient que le développement n'est pas un phénomène isolé : les progrès dans un secteur sont étroitement liés aux avancées enregistrées dans d'autres secteurs. Dans chaque pays, les interventions du GPE porteront essentiellement sur les domaines influençant l'accès des enfants à l'éducation et leurs

PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS

Le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) est le fonds du GPE qui répond au besoin de biens publics mondiaux dans le domaine de l'éducation. Le KIX permet de mettre en commun les compétences, les innovations et les connaissances des partenaires du GPE afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes éducatifs. En partageant et finançant des solutions et innovations éprouvées, le KIX : 1) s'assure que des solutions étayées par des éléments probants sont transmises aux responsables des politiques dans les pays et intégrées directement aux processus du dialogue sur les politiques et de planification, et 2) développe les capacités de production, d'intégration et de transposition à grande échelle des connaissances et des innovations dans les pays partenaires du GPE. Le Centre international de recherche pour le développement est l'agent partenaire du KIX.

capacités d'apprentissage. Cela pourrait demander de nouer des partenariats avec les principaux organismes chargés, par exemple, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'alimentation, la santé et le climat.

6. Servir de plateforme de mobilisation de financements plus nombreux et durables pour l'éducation émanant des pays et des bailleurs de fonds (Finances)

L'accroissement du financement national pour l'éducation, élément clé dans la stratégie du GPE, est indispensable pour améliorer durablement les résultats dans le secteur. Le GPE poursuivra son plaidoyer au niveau des pays en faveur de la hausse du financement national et soutiendra tous les autres acteurs désirant agir dans ce sens. Parallèlement, grâce à d'autres composantes clés de son modèle opérationnel - notamment le recours aux incitations et au financement basé sur les résultats - le GPE aidera les gouvernements aussi bien à augmenter les dépenses nationales qu'à assurer l'allocation équitable et efficiente des ressources de manière à offrir une éducation de qualité à tous les enfants.

Le partenariat poursuivra sa collaboration avec les bailleurs de fonds et les ambassadeurs de l'éducation à l'échelle mondiale pour accroître et réunir des financements internationaux pour l'éducation alignés sur les systèmes nationaux et les politiques et plans sectoriels. Grâce à la stratégie GPE 2025, les pays pourront avoir accès à des mécanismes de financement novateurs, en ayant recours à de nouveaux dispositifs permettant d'attirer des financements au profit de leurs systèmes d'éducation, en plus du fonds à effet multiplicateur du GPE et par les mêmes modalités d'exécution. L'éventail des solutions possibles proposées aux pays (en fonction de la demande et de la pertinence) comprend les suivantes : offrir des incitations pour des opérations de remise de la dette devant permettre d'accroître les investissements dans le secteur de l'éducation ; offrir des fonds de contrepartie pour encourager les contributions du monde des affaires et des fondations privées ; aider les pays à mobiliser les partenaires afin de lever des fonds pour l'éducation ; offrir des cofinancements importants en amont pour encourager plus d'investissements au

moyen du Fonds à effet multiplicateur ; et faciliter la demande par les pays des obligations à impact, grâce notamment à des partenariats avec des organismes dotés des compétences techniques requises.

7. Souligner davantage l'importance d'investir dans une éducation inclusive et de qualité à l'échelle mondiale et nationale (Plaidoyer)

Le GPE, qui est le plus gros pourvoyeur de fonds en faveur des systèmes éducatifs dans le monde, utilisera cette position privilégiée pour sensibiliser aux grands problèmes qui minent le secteur de l'éducation et aux freins à l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité. Le partenariat poursuivra son plaidoyer auprès des dirigeants des pays du monde et de leurs concitoyens, les poussant à reconnaître l'importance de développer des systèmes éducatifs de qualité. En continuant de soutenir L'éducation à voix haute, le GPE renforcera la capacité de la société civile à participer à la planification et l'élaboration des politiques sectorielles au niveau national ; et raffermira le cadre des activités de plaidoyer et de transparence dans le domaine de l'éducation menées par la société civile à l'échelle mondiale et régionale.

8. Intégrer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pour favoriser l'acquisition systématique des connaissances sur la production d'impact à grande échelle (Suivi, évaluation et apprentissage)

Les pays doivent avoir accès aux données et éléments factuels voulus pour s'assurer qu'ils appliquent des politiques et programmes sectoriels efficaces et efficients. Grâce à la stratégie GPE 2025, le partenariat accompagnera le développement et l'utilisation des données et éléments factuels indispensables à la prise de décision, la redevabilité et la transparence. Il est aussi impératif que les pays puissent disposer des données en temps réel pour tirer parti des enseignements d'expériences diverses et appliquer des mesures correctives.

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
Accès Le GPE élargira l'accès des enfants les plus marginalisés à l'éducation dans tous les pays en développement partenaires.	**Pacte de partenariat :** Axe privilégié **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Financer la préparation d'outils et des initiatives donnant aux pays des données contextuelles, des éléments probants et des connaissances sur les enfants non scolarisés, les freins à l'accès et l'apprentissage pour ces enfants, et aider à élaborer des politiques pouvant accélérer les progrès dans ce domaine. **Prérequis et incitations :** L'utilisation des données sur l'accès à l'éducation est exigée dans tous les contextes. Des incitations sont offertes pour améliorer les données sur l'accès là où elles font le plus défaut **Financements pour la transformation des systèmes éducatifs :** investissements dans des politiques et programmes promouvant l'accès à l'éducation dans les contextes pertinents. Des composantes du financement basé sur les résultats encouragent les pays à atteindre les objectifs d'équité et à mener des réformes importantes des politiques dans les contextes pertinents.	**Allocation :** Définir des indicateurs clés concernant l'accès à l'éducation qui détermineront le volume des financements que le GPE mettra à la disposition de chaque pays. **Financement accéléré :** Soutien en vue de la continuité des services d'éducation dans certains contextes/au profit de certaines populations là où ces services ont été interrompus ou menacent de l'être.	**EOL** : Aide aux groupes de la société civile dans leurs activités de plaidoyer sur l'accès à l'éducation
Qualité des apprentissages Le GPE aidera les pays à améliorer la qualité des apprentissages à toutes les étapes de l'éducation des enfants, notamment pour ce qui est de l'éducation des jeunes enfants, des compétences de base comme la lecture, l'écriture et le calcul, et de la gamme variée des compétences cognitives et non cognitives (aptitudes socio-émotionnelles comprises) que les pays jugent indispensables à la	**Pacte de partenariat :** Amener tous les partenaires au niveau des pays à mettre l'accent sur la généralisation de l'équité en matière d'apprentissage. **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Soutien aux diagnostics de l'apprentissage et de l'enseignement et renforcement des capacités pour les systèmes d'évaluation de la qualité des apprentissages (l'utilisation étant exigée là où les données d'évaluation de l'apprentissage ne sont effectivement pas produites ni utilisées), et dans les domaines essentiels pour l'apprentissage comme les plans et politiques visant à améliorer les enseignants et l'enseignement. Renforcement des capacités de collecte inclusive des données afin d'assurer que les pays peuvent effectivement suivre et communiquer les résultats sur la qualité des apprentissages, notamment pour les enfants les plus marginalisés, comme les réfugiés.	**Allocation :** définir des indicateurs clés concernant la qualité des apprentissages qui détermineront le volume des financements que le GPE mettra à la disposition de chaque pays.	**KIX :** Trois financements d'envergure mondiale axés sur l'apprentissage, l'un visant particulièrement l'évaluation de la qualité des apprentissages** **Compétences stratégiques :** Partenariats potentiels pour aider les pays à

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
préparation des élèves pour le XXIe siècle.	**Prérequis et incitations :** La disponibilité et l'utilisation des données d'évaluation de la qualité des apprentissages sont exigées dans tous les contextes. Des incitations sont offertes pour améliorer les données d'évaluation de la qualité des apprentissages là où elles font le plus défaut. **Financements pour la transformation des systèmes éducatifs :** Investissements ciblés dans des politiques et programmes reposant sur des théories du changement basées sur des données factuelles favorisant l'équité dans l'apprentissage. Des composantes du financement basé sur les résultats encouragent des réformes importantes des politiques sur ces théories du changement.		mettre en place ou consolider des systèmes d'enseignement à distance
Égalité des genres Le GPE aidera les pays à recenser systématiquement et à lever tous les obstacles à l'éducation liés au genre qui ont des effets différenciés sur les garçons et les filles, en intégrant l'égalité des genres dans la planification et la mise en œuvre des systèmes d'éducation.	**Pacte de partenariat :** Dialogue conjoint sur les politiques dans le domaine de la promotion de l'égalité des genres dans tous les contextes. **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Soutien aux diagnostics de l'égalité des genres, au recueil des données ventilées par genre et à l'élaboration de plans et politiques de l'éducation intégrant la notion de genre (exigés lorsque les données et éléments probants, la planification et le suivi n'intègrent pas la notion de genre). **Prérequis et incitations :** Des diagnostics de l'égalité des genres et de l'inclusion, des plans et politiques intégrant la notion de genre sont exigés dans tous les contextes. Des systèmes de données capables d'assurer le suivi des données ventilées par genre sont exigés dans tous les contextes. Des incitations sont offertes pour intégrer la notion de genre dans les données et éléments probants, la planification et le suivi, là où des problèmes existent à cet égard. **Financement pour la transformation des systèmes éducatifs :** Investissements ciblés dans les politiques et les programmes pouvant promouvoir l'égalité des genres à grande échelle. Renforcement du contrôle de la qualité pour s'assurer que les barrières à l'éducation liées au genre sont systématiquement recensées et brisées. Financement additionnel et	**Allocation** : Financements additionnels thématiques disponibles pour accélérer les avancées là où l'éducation des filles est à la traîne (voir OM). **Financement innovant :** Fonds de contrepartie disponible pour encourager les bailleurs non souverains à contribuer aux fonds thématiques.	**KIX :** Un financement unique d'envergure mondiale axé sur le partage des connaissances et d'approches novatrices** **EOL :** Aide aux groupes de la société civile dans leurs activités de plaidoyer sur les problèmes d'accès à l'éducation liés au genre **Compétences stratégiques : Envisager** des partenariats avec des organismes en dehors du secteur de l'éducation pour relever les normes et politiques

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
	incitations spécifiques pour améliorer l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays en ayant le plus besoin.		sociales pernicieuses du point de vue du genre et plaider pour leur élimination.
Inclusion Le GPE aidera les pays à transformer leurs écoles de manière à ce qu'elles prennent soin de tous les enfants dans un environnement sûr et sain, sans discrimination aucune, notamment les enfants handicapés, les réfugiés, les déplacés internes et les minorités ethniques et linguistiques.	**Pacte de partenariat :** Axes d'intervention clés ; soutien à des processus inclusifs de planification du secteur de l'éducation et d'élaboration des politiques éducatives. **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Soutien à des diagnostics et à la collecte des données portant sur les obstacles rencontrés par des sous-groupes vulnérables et marginalisés (enfants handicapés, réfugiés et populations déplacées, par exemple). Soutien à l'intégration des stratégies d'inclusion dans les plans et politiques sectoriels. **Prérequis et incitations :** Des progrès sur la disponibilité et l'utilisation des données sur l'inclusion (handicap, populations marginalisées, réfugiés, etc.) sont exigés dans tous les contextes. Des incitations sont offertes pour améliorer les données sur l'inclusion là où elles font le plus défaut. **Financements pour la transformation des systèmes éducatifs :** Investissements ciblés dans des politiques et programmes promouvant l'inclusion en fonction des contextes. Des composantes du financement basé sur les résultats encouragent des réformes importantes des politiques sur l'inclusion dans le domaine de l'éducation dans les contextes pertinents.	**Allocation :** L'achèvement devient une variable de l'indice des besoins. **Financement accéléré :** Aux côtés de l'initiative L'éducation ne peut pas attendre, la Banque mondiale et d'autres partenaires, plaider en faveur de l'inclusion des réfugiés et déplacés internes dans les systèmes éducatifs nationaux et aider les gouvernements et leurs partenaires locaux à mieux coordonner et aligner la planification, le financement et le déploiement de l'aide à l'éducation au profit des réfugiés et des communautés	**KIX** : Un financement d'envergure mondiale axé sur les données en matière d'équité et d'inclusion** **EOL :** Aide aux groupes de la société civile dans leurs activités de plaidoyer sur l'inclusion. **Compétences stratégiques :** Réfléchir à des partenariats potentiels dans les domaines de la santé et de la protection sociale pour coordonner les efforts autour d'un programme d'action unifié sur des écoles sûres, saines et inclusives.

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
		d'accueil ; offrir des **financements accélérés** lorsque les circonstances s'y prêtent.	
Éducation des jeunes enfants Le GPE offrira des incitations aux pays pour assurer que tous les enfants bénéficient d'au moins une année d'enseignement préscolaire de qualité.	**Pacte de partenariat :** Axe privilégié **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Renforcement des capacités de suivi et de collecte des données sur les résultats de l'enseignement préscolaire et de l'éducation des jeunes enfants. **Financements pour la transformation des systèmes éducatifs :** Mettre davantage l'accent sur une éducation des jeunes enfants de qualité et ludique pour qu'elle soit acceptée comme une composante essentielle et intégrale des plans et politiques sectoriels de l'éducation. Appuyer les efforts de réforme visant à transformer l'éducation des jeunes enfants, notamment en augmentant les financements nationaux, en ciblant particulièrement les enfants les plus marginalisés. Investissements ciblés dans des politiques et programmes promouvant l'éducation des jeunes enfants dans les contextes pertinents, notamment en reconnaissant que l'éducation des jeunes enfants peut permettre d'identifier les enfants pouvant nécessiter un encadrement supplémentaire, comme ceux ayant des difficultés physiques ou d'apprentissage. Partager avec les décideurs nationaux des solutions fondées sur des données probantes en vue de leur intégration directe dans les processus de concertation sur l'action à mener, de planification et de budgétisation ainsi que dans la mise en œuvre. Des composantes du financement basé sur les	**Financement innovant :** Fonds de contrepartie disponibles pour encourager les bailleurs de fonds non souverains à contribuer aux programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE). (Des fonds de contrepartie sont disponibles dans tous les domaines prioritaires, pour peu qu'on soit intéressé)	**KIX :** Deux fonds d'envergure mondiale axés sur l'expérimentation d'approches novatrices dans le domaine de l'EPPE**

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
	résultats encouragent des réformes importantes des politiques sur l'éducation des jeunes enfants dans les contextes pertinents.		
Enseignement de qualité Le GPE investira dans la qualité des enseignants et de l'enseignement dans tous les pays partenaires, conscient que - au-delà de tous les autres facteurs liés à l'école - l'efficacité des enseignants est apparue comme l'indicateur le plus important de la qualité des apprentissages des élèves.	**Pacte de partenariat :** Amener tous les partenaires au niveau des pays à mettre l'accent sur la généralisation de l'équité en matière d'apprentissage et sur le rôle fondamental des enseignants et d'un enseignement de qualité ; soutenir l'inclusion des enseignants et des directeurs d'écoles dans l'élaboration des pactes/la planification et l'élaboration des politiques sectorielles. **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Soutien aux diagnostics et à la collecte des données sur la qualité des enseignants et de l'enseignement, consolidation et partage des données sur l'enseignement de qualité ; renforcement des capacités des organisations d'enseignants à participer efficacement au dialogue sur les politiques. **Prérequis et incitations** La disponibilité et l'utilisation des données sur la qualité de l'enseignement. **Financements pour la transformation des systèmes éducatifs** Investissements ciblés dans des politiques et programmes reposant sur des éléments probants afin de promouvoir la qualité des enseignants et l'efficacité de l'enseignement, notamment par le perfectionnement. Faire appel au financement basé sur les résultats pour encourager des réformes stratégiques essentielles visant à lever les obstacles à l'efficacité de l'enseignement.		**KIX** : Trois financements d'envergure mondiale sur le perfectionnement des enseignants et le renforcement des capacités** **EOL :** Soutien aux réseaux de groupes comme les représentants d'enseignants afin qu'ils participent aux processus de concertation sur les politiques sectorielles et de leur élaboration. **Compétences stratégiques :** Regrouper les compétences voulues pour s'attaquer aux obstacles à des enseignants et à un

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
			enseignement de qualité.
Équité, efficience et volume des financements nationaux Le GPE reconnaît que les fonds publics représentent la source de financement la plus importante et la plus durable du secteur de l'éducation. La COVID aura des répercussions négatives considérables sur le financement de l'éducation, les gouvernements ayant à faire face aux trois chocs économiques causés par la pandémie (réduction des budgets nationaux, baisse des financements des bailleurs de fonds et exacerbation de la pauvreté des ménages). Dans ce contexte, l'augmentation du volume des financements nationaux en faveur de l'éducation devra s'accompagner d'efforts systématiques pour employer plus rationnellement les ressources et toucher les plus marginalisés. Conscient des problèmes macro-économiques plus généraux qui influent sur les ressources consacrées au secteur de l'éducation (fiscalité et recouvrement des recettes, gestion de la dette, etc.), le GPE aidera les pays à accroître, l'équité, l'efficience et le volume des financements nationaux en faveur de l'éducation.	**Pacte de partenariat :** Soutenir un dialogue conjoint sur les politiques entre les ministères de l'Éducation et des Finances en matière d'équité, d'efficience et de volume des financements nationaux en faveur de l'éducation, notamment en mettant en évidence les principaux goulets d'étranglement systémiques et en encourageant des réformes pour y remédier (par exemple, la décentralisation des financements au niveau infranational ou des écoles, la réforme des traitements des enseignants, la prise de mesures de financement équitable). **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Collaborer étroitement avec les partenaires afin de renforcer les capacités d'analyse du volume, de l'équité et de l'efficience du financement national de l'éducation, d'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques et de suivi de l'emploi du financement national dans le secteur de l'éducation. **Prérequis et incitations :** Évaluer l'efficience du financement national (aussi bien l'efficience interne que les pratiques de gestion des finances publiques), son utilisation équitable (si le financement national atteint les plus marginalisés) et le volume de financement national consacré à l'éducation (par rapport à la cible actuelle de 20 % et au rôle de dépenses publiques globalement suffisantes en évaluant les dépenses d'éducation en pourcentage du PIB et par les dépenses par habitant) dans tous les contextes. Compte tenu des facteurs contextuels, lorsque le financement national pour l'éducation est insuffisant et en régression et qu'aucun accord n'est possible pour inverser la tendance, le GPE retiendra tout—ou partie—de son financement destiné à la transformation systémique. Améliorer l'actualité et la disponibilité des données sur les financements nationaux dans le but de promouvoir un apprentissage adaptatif, de renforcer l'équité et l'efficience et d'encourager la transparence et la redevabilité.	Encourager un dialogue stratégique entre les ministères des Finances et de l'Éducation sur les questions de gestion des finances publiques, notamment la fiscalité et le recouvrement des recettes, la gestion de la dette, les mesures d'austérité, les politiques macro-économiques et la masse salariale du secteur public.	**EOL** : Renforcer les capacités des organisations de la société civile à suivre le budget au niveau du pays. **Compétences stratégiques :** Élargir le réseau des collaborations du GPE et renforcer les liens avec de nouveaux partenaires dans le monde du financement en général, notamment le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement.

ANNEXE 3 : LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES EN BREF

Axes prioritaires	Modèle opérationnel	Mobilisation et allocation des financements	Compétences stratégiques
Forte capacité organisationnelle Les investissements du GPE bâtiront et renforceront des systèmes éducatifs efficients, efficaces et résilients.	**Pacte de partenariat :** Soutien au processus de hiérarchisation des réformes, à la coordination sectorielle, à l'amélioration de l'alignement sur les priorités gouvernementales, par exemple en mettant en place des mécanismes de financement groupé lorsque cela est possible. Consolidation des groupes locaux des partenaires de l'éducation pour une plus grande participation dans le développement des systèmes d'éducation, le suivi des résultats et la mise en œuvre, renforçant ainsi la responsabilité mutuelle décentralisée. **Financement pour le renforcement des capacités systémiques :** Renforcement des capacités au niveau national et décentralisé. En fonction du contexte, il pourrait s'agir d'apporter un appui aux systèmes de données, aux diagnostics de l'égalité des genres, aux analyses, à l'élaboration des politiques, au suivi de la planification, à la gestion des finances publiques et aux mécanismes de coordination et d'alignement sectoriels. **Prérequis et incitations** Prérequis et incitations reliés à la planification, aux politiques et au suivi sectoriels ; au financement national, à la coordination sectorielle et aux données et éléments factuels.	Soutien aux processus de budgétisation du secteur de l'éducation, notamment en collaborant avec les ministères des Finances. **Allocation :** Taille du financement proportionnée aux capacités du pays.	**KIX :** Trois financements d'envergure mondiale axés sur le développement des systèmes de données** **EOL :** Appui continu au renforcement des capacités de la société civile. **Partenariats stratégiques :** Aider les gouvernements à rassembler les partenaires au niveau des pays et à nouer des partenariats intersectoriels pour tirer avantage des synergies et profiter d'opportunités mutuellement bénéfiques.

* Combinaison des indicateurs de l'ODD 4, des indicateurs de performance sectorielle, des indicateurs propres au GPE utilisés pour mesurer les progrès dans chaque domaine

** Les financements au titre du KIX seront mis à jour à l'issue des appels à propositions régionaux, au début de 2021.

NOTES DE FIN

[1] "COVID-19 Impact on Education: Global monitoring of school closures caused by COVID-19." UNESCO. https://en.unesco.org/covid19/educationresponse.

[2] *Chaque enfant apprend : stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation 2019-2030.* New York: UNICEF, 2019. https://www.unicef.org/media/59921/file/UNICEF-education-strategy-2019-2030-data-analytics.pdf.

[3] « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». UN Stats. https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/goal-04/#:~:text=The%20global%20primary%20school%20completion,large%20disparities%20among%20population%20groups

[4] Ibid

[5]Azevedo, João Pedro ; Hasan, Amer Goldemberg, Diana ; Aroob Syedah ; Geven, Iqbal Koen. *Simulating the Potential Impacts of Covid-19 School Closures on Schooling and Learning Outcomes: A Set of Global Estimates*. Washington, DC: World Bank, 2020. http://pubdocs.worldbank.org/en/798061592482682799/covid-and-education-June17-r6.pdf

[6] *Dignity Not Destitution: An 'Economic Rescue Plan For All' to tackle the Coronavirus crisis and rebuild a more equal world.* Oxfam, 2020. https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620976/mb-dignity%20not%20destitution-an-economic-rescue-plan-for-all-090420-en.pdf

[7] « le Secrétaire général des Nations Unies met en garde contre une catastrophe éducative, soulignant que l'UNESCO a estimé que 24 millions d'apprenants risquaient d'être déscolarisés ». UNESCO. https://en.unesco.org/news/secretary-general-warns-education-catastrophe-pointing-unesco-estimate-24-million-learners-0.

[8] Antoninis, Manos et al. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 : rapport sur le genre, Une nouvelle génération : 25 ans d'efforts pour atteindre l'égalité des genres dans l'éducation.* Paris : UNESCO, 2020. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374514

[9] Ibid

[10] Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Résumé sur l'égalité des genres - Tenir nos engagements en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation. Paris : UNESCO, 2018. https://en.unesco.org/gem-report/2018_gender_review

[11] Ibid

[12] Wodon, Quentin ; Montenegro, Claudio ; Nguyen, Hoa ; Onagoruwa, Adenike. *Missed Opportunities : The High Cost of Not Educating Girls. The Cost of Not Educating Girls Notes Series*. Washington, DC: World Bank, 2018. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29956

[13] *Coming Together for Refugee Education.* Geneva: UNHCR, 2020. https://www.unhcr.org/en-us/publications/education/5f4f9a2b4/coming-together-refugee-education-education-report-2020.html

[14] Ibid

[15] Ibid

[16] *Derrière les chiffres : en finir avec la violence et le harcèlement à l'école.* Paris : UNESCO, 2019. https://www.unicef.org/media/66496/file/Behind-the-Numbers.pdf

[17] *Un monde prêt à apprendre : Accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité*. New York: UNICEF, 2019. https://data.unicef.org/resources/a-world-ready-to-learn-report/

[18] *Ending Learning Poverty : What Will It Take?* Washington, DC: World Bank, 2019. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32553

[19] *Le monde a besoin de près de 69 millions de nouveaux enseignants pour atteindre les objectifs de l'agenda éducation 2030.* Montréal : UNESCO UIS, 2016. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246124

[20] *Policy Brief: Education during COVID-19 and beyond.* United Nations, 2020. https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/08/sg_policy_brief_covid-19_and_education_august_2020.pdf